

Liste des recommandations

Investir dans la compétitivité et la croissance propre

Recommandation 1 : Renforcer et mettre en œuvre rapidement les CII dans l'électricité propre en :

- A) Incluant un financement pour les actifs de transport intraprovincial et leur mise à niveau.
- B) Incluant un financement pour les actifs de distribution locale et leur mise à niveau.
- C) Éliminant l'obligation pour les gouvernements provinciaux et territoriaux de s'engager à mettre en place un réseau carboneutre d'ici 2035 pour être admissibles.

Recommandation 2 : Demander à la Régie de l'énergie du Canada de créer un cadre de répartition des avantages afin de promouvoir des systèmes de transport interprovincial sains.

Recommandation 3 : mettre en œuvre un programme fédéral de garantie des prêts aux autochtones pour permettre une transition compétitive et équitable vers l'électricité propre dans tout le pays.

Recommandation 4 : Mettre en œuvre des contrats sur différence pour le carbone globaux afin de garantir la sécurité des investisseurs dans des projets d'infrastructure électrique d'envergure.

Construire plus vite

Recommandation 5 : Simplifier et renforcer les capacités fédérales d'approuver des projets clés d'infrastructure électrique :

- A) Mettre en œuvre le cadre « Un projet, une évaluation » décrit dans le budget 2023.
- B) Mettre en place un bureau fédéral central unique pour coordonner les autorisations fédérales et les approbations pour les projets de carboneutralité.
- C) Investir dans les capacités des organismes de réglementation à atteindre rapidement et efficacement les objectifs de carboneutralité dans leur processus décisionnel.

Éliminer les menaces qui pèsent sur l'accessibilité financière et la fiabilité

Recommandation 6 : Modifier le projet de loi C-59 afin d'exempter les services publics réglementés des changements prévus à la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF).

Recommandation 7 : Assouplir le Règlement sur l'électricité propre afin de garantir que les réductions d'émissions puissent être réalisées de manière fiable et abordable dans toutes les régions du Canada.



Électricité Canada

Mémoire prébudgétaire

À propos d'Électricité Canada

Électricité Canada est la voix nationale du milieu canadien de l'électricité, qui est à la fois innovateur et en pleine évolution. Nos membres sont des services publics d'électricité intégrés, des producteurs d'électricité indépendants, des entreprises de transport et de distribution, des négociants en électricité ainsi que des exploitants de systèmes. Ils produisent, transportent et distribuent de l'électricité aux Canadiens de chaque province et territoire.

Le secteur canadien de l'électricité est l'un des plus propres au monde. Aujourd'hui, 84 % de l'électricité produite au Canada n'émet pas de gaz à effet de serre. Depuis 2005, le secteur de l'électricité a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de près de 50 %, soit plus que tout autre secteur. L'électricité deviendra le fondement d'un avenir sans émission tandis que tous les autres secteurs de l'économie chercheront à se décarboniser.

Abordable, fiable et propre : alimenter notre avenir carboneutre

Le Canada a pris des engagements ambitieux pour parvenir à un réseau électrique carboneutre et à une économie entièrement carboneutre d'ici 2050. Pour relever ce défi monumental, le [Public Policy Forum estime](#) que nous devons augmenter notre capacité d'approvisionnement en électricité de 2,2 à 3,4 fois le volume actuel afin de répondre à la demande d'ici 2050. Au cours des 26 prochaines années, nous devons bâtir davantage de capacités de production, de transport et de distribution qu'au cours des 100 dernières années.

La construction de l'infrastructure dont nous avons besoin pour alimenter un avenir carboneutre sera coûteuse et limitée par des facteurs du monde réel.

- Il faut des années pour achever des projets d'électricité. Avec les exigences de réglementation actuelles et les règles d'autorisation en vigueur, nous manquerons de temps pour construire l'infrastructure dont nous avons besoin et parvenir à une économie carboneutre d'ici 2050. Une refonte de la réglementation et des autorisations s'impose de toute urgence.
- Selon un [rapport publié par RBC](#) en 2022, le coût total pour parvenir à une consommation carboneutre d'ici 2050 est de 2 billions de dollars (50 milliards par an). À eux seuls, les clients ne peuvent pas assumer l'ampleur des investissements nécessaires.
- [Toujours selon RBC](#), il y aura 400 000 emplois qualifiés à pourvoir pour construire l'infrastructure nécessaire à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. [Ressources humaines, industrie électrique du Canada prévoit](#) qu'au cours des cinq prochaines années seulement, l'industrie devra pourvoir 28 000 postes (24 % de la main-d'œuvre actuelle) pour répondre à la demande de remplacement et d'expansion.
- Les défis de la chaîne d'approvisionnement et la hausse des prix des matériaux rendront la construction plus imprévisible et plus coûteuse.



- La multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes continuera à mettre à l'épreuve la résistance de nos infrastructures et à démontrer la nécessité d'une action urgente.

Le budget de 2023 prévoyait d'importants programmes qui soutiendront le développement du réseau électrique canadien. Il est essentiel que ces programmes soient mis en œuvre aussi efficacement que possible pour que nous puissions relever le défi qui nous attend.

Dans son rapport provisoire publié en décembre 2023, le Conseil consultatif canadien de l'électricité reconnaît l'importance centrale du secteur de l'électricité pour l'ensemble de la transition énergétique du pays. Il affirme également que les politiques doivent soigneusement équilibrer l'abordabilité, la fiabilité et la compétitivité avec les réductions d'émissions et la croissance de l'offre. La prise en compte de cet équilibre dans toutes les mesures politiques prises d'ici 2050 déterminera notre succès global.

À l'heure où les Canadiens sont confrontés à des problèmes d'abordabilité, il est essentiel que nous reconnaissons le retour sur investissement économique et sociétal qui résultera de la construction de notre réseau. Si on choisit de réduire ou de retarder les investissements dans le secteur de l'électricité, les contribuables canadiens devront assumer des coûts de plus en plus élevés pour les services existants et pour la croissance qu'exigera l'augmentation de la demande.

Investir dans la compétitivité et la croissance propre

Recommandation 1 : Renforcer et mettre en œuvre rapidement les CII dans l'électricité propre

Le budget de 2023 annonçait une aide cruciale, les crédits d'impôt à l'investissement (CII), pour l'expansion des réseaux d'électricité afin d'alimenter une économie carboneutre d'ici 2050. Électricité Canada se félicite de la création des CII, qui sont des outils clés pour la construction d'une infrastructure carboneutre. Leur simplicité et leur longévité sont essentielles pour les entreprises d'électricité, qui planifient actuellement des projets à long terme de grande envergure pour atteindre la carboneutralité. En veillant à ce que les CII soient mis en œuvre le plus rapidement possible et à ce qu'ils inspirent confiance aux investisseurs, on s'assurera que le Canada maintiendra sa compétitivité dans le marché mondial des investissements et qu'il avancera à bon pas vers la carboneutralité.

Faisant écho aux recommandations que renferme le rapport provisoire du Conseil consultatif canadien de l'électricité, Électricité Canada recommande que les CII dans l'électricité propre soit modifiés comme suit :

- 1) Inclure un financement pour les actifs de transport intraprovincial et leur mise à niveau. La quasi-totalité du système de transport canadien se trouve à l'intérieur de limites provinciales et territoriales. Le transport intraprovincial est indispensable pour relier toutes les collectivités, particulièrement en région rurale ou éloignée, au réseau d'électricité propre, durable et résiliente dont elles ont besoin pour atteindre la carboneutralité. Il est donc essentiel d'appuyer la construction et l'expansion continues de systèmes de transport fiables et résilients.



- 2) Un financement pour les actifs de distribution et leur mise à niveau. La production d'électricité doit doubler tout au moins pour atteindre la carboneutralité. De même, la capacité des réseaux de distribution doit au moins doubler pour que les Canadiens obtiennent l'énergie propre, fiable et résiliente qu'il leur faut. Pour que chacun puisse bénéficier de la carboneutralité, il faut inclure les dépenses de distribution dans les CII.
- 3) Éliminer l'obligation pour les gouvernements provinciaux et territoriaux de s'engager à mettre en place un réseau carboneutre d'ici 2035 pour être admissibles. Comme l'indique le rapport du Conseil consultatif canadien de l'électricité, cette exigence supplémentaire serait une condition inefficace et redondante qui empêcherait d'acheminer le plus rapidement possible les capitaux là où ils sont nécessaires.

De plus, nous proposons une augmentation du nombre de technologies admissibles : condensateurs synchrones (CII dans l'électricité propre / CII dans la technologie propre), pyrolyse du méthane (CII dans l'hydrogène propre) et stations de conversion de courant continu à haute tension (CII dans l'électricité propre / CII dans la technologie propre). L'innovation, l'efficacité et la compétitivité dans l'industrie de l'électricité s'en trouveraient renforcées et la mesure favoriserait l'atteinte de la carboneutralité.

Le gouvernement fédéral devrait envisager de mettre en place des outils n'entraînant aucun coût qui permettraient aux entreprises d'électricité d'obtenir des capitaux pour répondre aux besoins de l'électrification. Il devrait, en l'occurrence, réviser le seuil fédéral de l'impôt de départ pour que les services publics locaux puissent davantage se prévaloir de capitaux non municipaux.

Recommandation 2 : Demander à la Régie de l'énergie du Canada de créer un cadre de répartition des avantages afin de promouvoir des systèmes de transport interprovincial sains.

L'une des priorités du budget de 2023 était d'utiliser le régime des CII pour promouvoir le transport interprovincial. C'est ce que font les CII dans l'électricité propre pour relier les provinces et les territoires qui sont plus riches en électricité propre à ceux qui le sont moins. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais le transport interprovincial est compliqué. Les différentes administrations chargées de la planification suivent des méthodes opérationnelles différentes pour prendre des décisions concernant les coûts-avantages des lignes de transport interprovinciales. Les gouvernements concernés peuvent retarder ou refuser l'octroi de permis en cas de désaccord sur l'analyse coûts-avantages.

Les avantages partagés des lignes de transport sont nuancés et ne sont pas faciles à répartir entre les participants, en particulier entre des provinces et territoires aux structures de marché et aux réglementations différentes. Il convient donc de réfléchir davantage à la manière de répartir adéquatement ces avantages.

L'engagement précoce de toutes les parties prenantes permettra de simplifier la planification intergouvernementale. Grâce à une planification adéquate et à une catégorisation des avantages selon un cadre établi, chaque province et territoire concernés tirera son épingle du jeu tout au long de la durée de vie de l'actif. Avec un cadre d'avantages intergouvernemental, le gouvernement fédéral pourrait agir en tant qu'investisseur





dans la ligne de transport interprovinciale. La participation fédérale réduirait les obstacles à la création de projets de transport interprovincial et répartirait équitablement les avantages entre les provinces et territoires.

Recommandation 3 : Mettre en œuvre un programme fédéral de garantie de prêts pour les Autochtones afin de permettre une transition compétitive et équitable vers l'électricité propre dans toutes les provinces et tous les territoires.

L'Énoncé économique de l'automne 2023 comprenait un engagement à lancer un programme national de garantie de prêts pour les Autochtones. Électricité Canada soutient ce programme comme moyen de faire progresser la réconciliation économique et d'habiliter les communautés autochtones à réunir des capitaux cruciaux pour les projets d'électricité propre.

Électricité Canada et ses membres continueront à travailler avec les collectivités autochtones pour mettre en place un réseau novateur, propre, fiable et abordable d'un océan à l'autre.

Recommandation 4 : Mettre en œuvre des contrats globaux sur différence pour le carbone afin de garantir la certitude des investisseurs pour des projets d'infrastructure électrique d'envergure.

L'Énoncé économique de l'automne 2023 a annoncé que le Fonds de croissance du Canada dédierait 7 milliards de dollars de son budget à l'émission de contrats sur différence pour le carbone (CDC) sur une base bilatérale. Les CDC serviront d'incitatif financier pour des projets à long terme qui seront à l'origine de réductions d'émissions et d'innovations énergétiques.

Électricité Canada soutient les CDC en tant qu'outil de croissance du secteur de l'électricité. S'entendre sur le prix du carbone offre une prévisibilité et une certitude aux entreprises, une diminution du risque pour les investisseurs et des garanties de réduction des émissions pour le gouvernement fédéral.

Électricité Canada accueille favorablement les éclaircissements fournis au sujet du rôle et de l'orientation du Fonds de croissance du Canada en ce qui a trait aux CDC bilatéraux. Cependant, nous continuons de croire qu'un système de CDC standard et global permettrait à un plus grand nombre d'entreprises de conclure des ententes, ce qui profiterait au maximum à toutes les entreprises d'électricité et, par extension, à l'économie dans son ensemble.

Construire plus rapidement

Recommandation 5 : Simplifier et renforcer les capacités fédérales pour l'approbation de projets d'infrastructure électrique clés.

En termes simples, l'infrastructure nécessaire à la transition énergétique n'existe pas aujourd'hui. Il incombera aux membres d'Électricité Canada de construire les centrales, les lignes de transport et les réseaux de distribution nécessaires à l'électrification de l'économie. Ils devront construire plus rapidement que jamais.



Électricité Canada s'est associé à Dunsky Energy + Climate Advisors pour réaliser une étude sur les obstacles à l'instauration d'une économie carboneutre d'ici 2050. Le rapport de l'étude présente des domaines où il est possible de simplifier et de renforcer notre régime réglementaire. Électricité Canada recommande au gouvernement fédéral d'adopter les principales recommandations suivantes du [rapport Build Things Faster](#) :

- 1) Mettre en œuvre le cadre « Un projet, une évaluation » décrit dans le budget 2023.
- 2) Mettre en place un bureau fédéral central unique pour coordonner les autorisations et les approbations fédérales de projets de carboneutralité.
- 3) Investir dans les capacités des organismes de réglementation à atteindre rapidement et efficacement les objectifs de carboneutralité dans leur prise de décisions.

Électricité Canada salue la création d'un groupe de travail ministériel sur l'efficacité réglementaire pour les projets de croissance propre et l'engagement à publier une stratégie sur l'électricité propre. Il est impératif qu'on propose un plan d'action qui permette le développement rapide de l'infrastructure électrique nécessaire pour 2050.

Éliminer les menaces qui pèsent sur l'accessibilité financière et la fiabilité

Recommandation 6 : Modifier le projet de loi C-59 afin d'exempter les services publics réglementés des changements prévus à la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF).

Électricité Canada et ses membres sont déterminés à faire en sorte que les factures d'électricité restent abordables alors que nous investissons des centaines de milliards de dollars dans des projets d'électrification et de décarbonisation au cours des prochaines décennies.

Électricité Canada demeure préoccupé par le fait que la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (RDEIF) prévue dans le projet de loi C-59 rendra les factures d'électricité moins abordables et la construction d'infrastructures d'électricité plus difficile. Les règles limiteront le montant des frais d'intérêt qui peuvent être déduits du revenu imposable pour les emprunts existants et les nouveaux emprunts. Chaque dollar d'intérêt refusé sera assumé par le client ou augmentera le coût du capital. Pour éviter ces coûts inutiles, le projet de loi C-59 doit prévoir l'exemption des services publics réglementés.

Les services publics réglementés sont uniques et ne devraient pas être visés par les règles de RDEIF proposées. Ils sont très réglementés, nécessitent d'importants investissements en capitaux et doivent maintenir des niveaux élevés d'endettement à long terme pour garantir que les coûts imputés aux clients s'échelonnent sur toute la durée de vie d'un projet. L'augmentation du coût de l'électricité et la réduction de la faisabilité des projets d'investissement nécessaires pour atteindre la carboneutralité sont des résultats néfastes qui vont à l'encontre des objectifs des politiques globales du gouvernement. Le régime des CII démontre clairement la volonté du gouvernement d'accélérer les investissements dans l'électricité propre tout en préservant le caractère abordable de l'électricité pour les Canadiens. Augmenter le coût de l'électricité saperait les efforts d'électrification de l'économie.



Prévoir l'exemption des services publics réglementés reflète ce qui se fait dans des pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni. Ceux-ci reconnaissent la valeur inhérente des projets d'infrastructure d'intérêt public qui permettront de réduire les émissions dans leurs économies respectives. Le Canada devrait leur emboîter le pas.

Recommandation 7 : Assouplir le Règlement sur l'électricité propre afin de garantir que les réductions d'émissions puissent être réalisées de manière fiable et abordable dans toutes les régions du Canada.

Électricité Canada s'est engagé à atteindre l'objectif national de décarbonisation de l'économie d'ici 2050. Le secteur de l'électricité joue un rôle fondamental dans la réalisation de cet objectif, car il sera le principal fournisseur d'énergie à l'échelle nationale. À ce titre, nous devons simultanément croître et décarboniser de manière abordable, fiable et compétitive à l'échelle mondiale.

C'est pour trouver cet équilibre que la flexibilité est essentielle à toute politique ayant un impact sur le secteur.

Électricité Canada et ses entreprises membres de tout le pays sont profondément préoccupés par le fait que le projet de Règlement sur l'électricité propre aura des répercussions importantes sur la fiabilité et l'abordabilité de l'électricité au Canada. Ces répercussions se feront sentir dans toutes les provinces, mais de façon disproportionnée en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Comme le souligne le rapport du Conseil consultatif de l'électricité, le fait d'accorder trop d'importance à la mise en place d'un réseau électrique totalement exempt d'émissions d'ici 2035 entraînera un fardeau financier et des risques pour la fiabilité qui mettront en péril l'objectif plus large d'une économie carboneutre.

Avec la flexibilité voulue et des voies vers la conformité, le secteur de l'électricité continuera à réduire les émissions tout en augmentant son offre globale pour répondre à une demande qui croît rapidement. Il sera en mesure de le faire tout en maintenant les factures abordables et en se taillant une place comme leader compétitif mondial de l'électricité propre.

